

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7580

Société : RAY

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HARAO

SBROUAF

Date de naissance : 10/03/23

Adresse : 12 Rue TIZY

Tél. 56673130440

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ABDOU KENZA Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 04 Nov/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/10/93	C	-	200.00	Dr. Soumaya SAATI Médecin Généraliste Le Bourg - Bourgogne Casablanca 092052976

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
092052976	04/10/93	29840

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		DATE DU DEVIS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca, Le:

04/10/03

ARROCS Di Reye

SA 50x4

Aman No

S.V. 2380

2100x2

M. H.

S.V.

Libras

W.M.

9500x7

m.lm

31

S.P.

Dr. Soumya SAATI
Medecin Général
Echographie
Casablanca
Bd. Zerkouni 2^{ème} étage
Tél: 05 22 27 13 00

Gaster Ral

1900

9210x4

m.lm

3

32840

299840

Dexi R

38

Date de fabrication :
A consommer de
préférence avant fin :

08/2026
08/2025
0222141

PPC = 95,00 DHS

Date de fabrication :
A consommer de
préférence avant fin :

08/2026
08/2025
0222141

PPC = 95,00 DHS

59,50



SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier bnoi al aswam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg Cpr GR
Boite 14
64015DMP/21NRC P.P.V: 82,10DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC O
22 rue zoubier bnoi al aswam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg Cpr GR
Boite 14
64015DMP/21NRC P.P.V: 82,10DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC O
22 rue zoubier bnoi al aswam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg Cpr GR
Boite 14
64015DMP/21NRC P.P.V: 82,10DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC O
22 rue zoubier bnoi al aswam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg Cpr GR
Boite 14
64015DMP/21NRC P.P.V: 82,10DH
6 118001 020591

59,50



LOT 23053 PER 03/2026
PPV 21.00 DH

59,50

LOT 23053 PER 03/2026
PPV 21.00 DH

59,50
GEO

